



ESCAPADE
BRETONNE

Chambres d'hôtes en Bretagne

*Conditions générales de vente des séjours en chambre d'hôtes chez
« Escapade Bretonne ».*

Article 1 / Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 / Formalités de réservation

Pour toute réservation par téléphone, nous vous adressons par courriel-ou, à défaut d'adresse e-mail, par courrier postal, une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de deux semaines un acompte de 25% par rapport à la durée de votre séjour. Une fois cet acompte reçu, la réservation devient ferme.

Pour toute réservation par notre site internet « escapadebretonne.com », l'acompte de 25% sera demandé directement à la réservation en ligne, un mail de confirmation vous sera envoyé.

Par le règlement de l'acompte, vous confirmez votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après. Merci de bien vouloir noter que sans le versement de l'acompte dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de récupérer les chambres. Les prix s'entendent toutes charges comprises.

Article 3 / Prix des chambres

Les tarifs affichés sont des prix TVA incluse, par chambre, à la nuitée, petits déjeuners inclus, taxe de séjour en sus.

Les tarifs sont différenciés selon que la chambre soit occupée par deux ou plusieurs personnes.

Les tarifs n'incluent pas les prestations complémentaires éventuelles.

Article 4 / Annulation du séjour par le client

Toute modification de la réservation, de date, de chambre, n'est possible qu'après l'accord de « Escapade Bretonne ».

Nous vous informons qu'en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le client, une indemnité fixée de façon suivante :

-Si l'annulation intervient quinze jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé dans sa totalité ;

-Si l'annulation intervient dans les quatorze jours avant la date d'arrivée, les arrhes versées à la réservation resteront acquises à « Escapade Bretonne », sauf si nous parvenons à relouer la/les chambres.

En cas de départ anticipé en cours de séjour la totalité de la prestation réservée sera due.

Article 5 / Assurance annulation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

Article 6 / Annulation du séjour par le propriétaire

Si avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer son client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées.

Article 7 / Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation au plus tôt à 17h30 (heure de disponibilité des chambres et remise des clefs) et au plus tard, à 18h30. Le client préviendra impérativement par téléphone si, par la force des choses, il est contraint d'arriver après ce créneau horaire (au 06.30.43.44.29). Dans la mesure du possible, merci de ne pas arriver après 20h00.

Article 8 / Heure de départ

L'heure de départ des chambres est fixée à 10 heures au plus tard.

Article 9 / Petits-déjeuners

Les petits-déjeuners sont servis entre 8h30 et 9h45.

Article 10 / Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard à la fin du petit-déjeuner le jour du départ à l'initiative du client.

Article 11 / Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite à Lannion Trégor Communauté.

Article 12 / Changement de chambre

Sans que le client puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve le droit de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 13 / Capacité

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients le dépasse, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 14 / Animaux de compagnie

Lors de la réservation, le client est tenu d'indiquer le nombre d'animaux familiers qui l'accompagneront. (Tarif par animal et à la nuitée)

Les animaux de compagnie sont autorisés sauf dans la salle des petits déjeuners et à condition que les propriétaires laissent les lieux propres et ramassent les excréments de leurs animaux notamment dans le jardin.

Article 15 / Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes de l'Escapade Bretonne, le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs. Le client s'engage plus généralement à respecter les consignes de savoir-vivre qui lui seront indiquées, celles qui s'imposent à tous dès lors que l'on vit en communauté et les présentes conditions générales de vente.

Le client s'engage à rendre les chambres en bon état à la fin du séjour et à déclarer et assumer financièrement toute dégradation dont il serait responsable.

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Article 16 / Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de ventes sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

Article 17 / Internet

Escapade Bretonne met à la disposition de ses hôtes une connexion internet WiFi gratuite dans les chambres et espaces communs. L'utilisateur s'interdit d'utiliser le service à des fins contraires aux réglementations en vigueur.

Article 18 / Rgpd

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée le 8 janvier 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Escapade Bretonne s'engage à ne pas transmettre à d'autres sociétés ou organismes les informations que vous lui avez communiquées.